

Textes sélectionnés et réunis par
Justin K. Bisanswa et Michel Tétu

Francophonie en Amérique

QUATRE SIÈCLES D'ÉCHANGES
EUROPE-AFRIQUE-AMÉRIQUE
(QUÉBEC, 26-29 MAI 2003)

ACTES DU COLLOQUE



Simon LANGLOIS
 Université Laval, Québec

DIVERSITÉ IDENTITAIRE ET RÉFÉRENCE COMMUNE : LE CAS DU QUÉBEC

L'heure est au questionnement identitaire partout dans le monde. Les raisons en sont multiples : l'ouverture des frontières et la mondialisation, les communications et la circulation des personnes, l'échange généralisé des biens et des services, les migrations de populations jusqu'à la mobilité géographique qui rendent les frontières plus perméables. Dans ce contexte plus mouvant de desserrement des contraintes, les individus sont devenus davantage responsables de leur propre destin. Ils sont moins dépendants des ancrages solides qui ont marqué les générations qui les ont précédés. Comment, dès lors, penser le rapport à l'autre et, plus largement, comment penser la communauté d'appartenance au niveau le plus large ?

La diversité est devenue le mot à la mode, tout comme son corrélat, le respect de la différence. Cette préoccupation est justifiée, car elle vient après une longue période de négation ou de non-reconnaissance des particularismes. Mais le balancier n'est-il pas allé trop loin dans l'autre sens, dans celui de la promotion de ce qui sépare et distingue, au point où on a moins insisté sur la référence commune ? Que reste-t-il du *vouloir vivre ensemble* dont parlait Renan ? Le Canada et le Québec représentent des milieux privilégiés pour analyser, d'un côté, les relations entre les identités multiples qui s'affirment et, de l'autre, la recherche de références communes et partagées qui permettront de contourner les pièges identitaires et l'enfermement dans la différence.

Le multiculturalisme – invention canadienne typique maintenant reconnue dans le monde – est au cœur de ce débat. Il a supplanté le biculturalisme dans le discours officiel que le Canada tient sur lui-même qui se définit maintenant comme une société caractérisée par la diversité¹. Mais le multiculturalisme a souvent été mal interprété et il est porteur de dérives communautaristes qui risquent de le dénaturer. Le multiculturalisme reflète la volonté de définir des conditions plus équitables d'intégration à la société canadienne, et d'éviter la ghettoïsation ou l'enfermement dans la différence. Loin d'être une forme de séparatisme culturel, le multiculturalisme est à la fois une réalité sociale

¹ Voir Simon Langlois, "Le biculturalisme oublié", *Canadian Issues-Thèmes canadiens*, juin 2003, p. 27-29.

nouvelle, une politique officielle d'intégration et une nouvelle perspective en philosophie politique d'origine canadienne, maintenant adoptée par bon nombre de pays. Will Kymlicka l'a mieux défini que quiconque : "L'objectif du multiculturalisme n'est pas d'éviter ou d'empêcher l'intégration, mais d'en réaménager les conditions. C'est là le cœur de la question²." Au Québec, dans un effort de promotion du respect des différences, on parle d'interculturalisme, mais on y insiste davantage sur la nécessaire intégration sociale, dans une approche de type républicain. En pratique, il n'existe pas beaucoup de différences entre le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois.

Il me semble que le pendule est allé fort loin du côté de la promotion de la diversité. L'exemple du Canada français est ici éloquent. C'est devenu un lieu commun de parler de son fractionnement depuis l'avènement de l'État-providence qui a peu à peu remplacé l'Église comme institution dispensatrice de services aux personnes en matière d'éducation, de bien-être et de santé, notamment. Aussi les Franco-Canadiens ont-ils pris un sérieux virage communautariste, en se définissant comme un ensemble de communautés dispersées dans tout le Canada anglophone, sans se donner une représentation claire de ce qui les unit. Ils semblent avoir complètement abandonné la référence commune au Canada français. Il en va de même dans les discours de certains leaders des groupes ethniques qui, profitant de chartes des droits de la personne pour faire valoir de fortes revendications particularistes, insistent davantage sur les différences, et font la promotion de ce qui sépare.

LA REFONDATION DE LA NATION

De plus en plus de voix s'interrogent sur ce qui rassemble au delà des différences. On le voit, par exemple, aux États-Unis dans le travail de Michael Lind qui distingue quatre périodes de refondation de la nation américaine : 1) l'Anglo-Amérique 2) l'Euro-Amérique 3) l'Amérique multiculturelle et, enfin, 4) une nation culturelle américaine transraciale (*transracial cultural nation*) qu'il voit en émergence à la fin du XX^e siècle. C'est ce dernier modèle dont il souhaite l'implantation afin de contrer ce qu'il considère être les effets pervers du multiculturalisme à la canadienne. Lind avance la thèse qu'émerge aux États-Unis une nouvelle nation ethnique uniculturelle américaine. "Si l'ethnicité peut être définie par la langue et la culture, on peut dire alors qu'il y a une nation ethnique uniculturelle américaine et non seulement une nation multiraciale et

² Will Kymlicka, *La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, p. 95.

multireligieuse³.” Une thèse surprenante qui va à l’encontre de bien des idées reçues sur les États-Unis...

Si cette hypothèse est juste, l'exemple américain montrerait qu'une nation politique diversifiée peut aussi se transformer en nouvelle nation culturelle d'une grande cohésion. Cette idée que les États-Unis forment une nation homogène est très répandue chez les analystes américains⁴, alors qu'à l'étranger, on perçoit souvent la société américaine à travers le prisme de la diversité.

La question de l'intégration symbolique est devenue fondamentale pour les sociétés contemporaines qui évoluent dans un contexte marqué par le relativisme, le pluralisme, la remise en question des traditions, l'emprise des droits individuels et des chartes, et la diversité des appartenances et des origines.

Il importe, premièrement, de remettre en cause la perspective essentialiste. “Il faut éviter de considérer la notion de nation de manière essentialiste, comme étant absolue et universelle, arrêtée et fixée une fois pour toutes”, soutient Guy Rocher⁵. Son point de vue est partagé par bon nombre d'auteurs. Les formes que prend la nation peuvent varier, elles diffèrent d'une nation à l'autre. Certains auteurs distinguent le *Western nationalism* du *Eastern nationalism* afin de départager les nationalismes démocratiques, rationnels et libéraux des nationalismes non démocratiques, racistes et réactionnaires⁶. Par conséquent, il est faux d'opposer, par exemple, la nation ethnique et la nation civique comme si c'était là deux entités ayant chacune une existence sociologique distincte : ce sont des types idéaux au sens de Weber. L'Écosse a des symboles nationaux reconnus – des équipes sportives au niveau international et sa propre monnaie, par exemple – et son identité nationale ne pose pas de problème au sein de la Grande-Bretagne, mais son Parlement (rétabli récemment) a des pouvoirs très limités. Le Québec, par contre, n'est pas reconnu officiellement comme nation au sein du Canada mais, à l'inverse, son parlement détient des pouvoirs importants.

Deuxièmement, la nation a une histoire, elle change dans le temps. Il faut donc considérer la nation dans son évolution d'une époque à une autre. Autrement dit, la nation peut être *refondée* après un certain temps. La nation est l'objet

³ Michael Lind, *The Next American Nation. The New Nationalism and the Next American Revolution*, New York, The Free Press, 1995, p. 274. Notre traduction.

⁴ Voir le récent livre de John Hall et Charles Lindholm, *Is America Breaking Apart?*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

⁵ Guy Rocher, “Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise”, dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec-Amérique, 2000, p. 289.

⁶ M. Hroch, “Historical aspects of nationalism : the West”, dans Neil J. Smelser et Paul B. Bates, *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2001, p. 10357-10365.

d'interprétation et de discours qui permettent de la définir et, par conséquent, pourra être objet de conflits d'interprétation, particulièrement dans les périodes de refondation. Fernand Dumont a bien explicité cette perspective dans ses travaux en caractérisant la nation comme un groupement par référence. Sa pensée se rapproche, sur ce point, de celle de Benedict Anderson qui définit la nation comme une communauté imaginée. Charles Taylor avance, de son côté, qu'il faut de temps à autres reformuler ces piliers (une autre manière de caractériser ce que Dumont a appelé la refondation de la nation) : "Mais ils peuvent et doivent être taillés de nouveau, recevoir de nouvelles formes aux mains des générations successives, à commencer par celle qui vit maintenant⁷."

LES DÉBATS SUR LA NATION AU QUÉBEC

Les débats sur la nation québécoise et sur l'identité nationale ont occupé une place centrale dans les années 1990, une des périodes les plus effervescentes dans l'histoire québécoise pour ce qui est de la recherche d'une manière de définir collectivement *le Québec*, de nommer l'ensemble des citoyens qui y vivent. La réflexion sur la nation québécoise n'est, bien sûr, pas nouvelle, comme le montre l'émergence du vocable *québécois* qui s'est imposé dans les années 1960. Le mot *québécois* était alors pris le plus souvent comme synonyme de "Canadien français du Québec", mais, très rapidement, il a acquis une dimension différente, plus large, plus inclusive.

Ce processus de refondation est, cependant, toujours en cours, et il est l'objet de débats et de discussions publiques. En apparence, il semble exister plusieurs perspectives pour définir la nation, mais celles-ci se ramènent finalement à deux principales. La première est souvent qualifiée de culturelle. La nation y est définie par la culture au sens large : les genres de vie, la langue, la commune origine, l'appartenance ethnique même – bien que ces éléments ne soient pas toujours présents ni nécessaires. Dans cette perspective, la nation ne recoupe pas les frontières d'un État, quoiqu'elle puisse le faire, comme le montre le cas du Japon par exemple. Le Canada français traditionnel du début du XX^e siècle – centré principalement au Québec, mais se prolongeant dans les *Petits Canadas* de la Nouvelle-Angleterre et les paroisses canadiennes-françaises de l'Ontario et du Manitoba – a souvent été qualifié de nation culturelle, bien qu'elle ait eu une importante base politique au Québec même et, surtout, un important projet politique civique de fonder le Canada sur l'idée de contrat entre les deux nations,

⁷ Charles Taylor, "Nation culturelle, nation politique", dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise...*, *op. cit.*, p. 45.

comme l'a rappelé Guy Rocher⁸. La nation culturelle se définit essentiellement comme une communauté historique, appellation qui nous semble mieux refléter la réalité visée dans cette approche, une définition qui évite de réduire la nation au sens culturel à la nation au sens ethnique, comme on le fait trop souvent dans les travaux contemporains.

Fernand Dumont définit la nation à partir de l'héritage et de la mémoire commune. Pour lui, la nation n'est ni une entité ethnique ni une entité civique – c'est-à-dire une entité fondée sur le droit et la seule culture publique commune – qu'il considérait être une vision trop abstraite ou encore un déportement de la notion de nation dans une autre sphère. Pour Dumont, la nation est d'abord une *communauté historique*.

Entendons par nation une communauté résultant d'un héritage historique de manières de vivre. La référence collective qui en résulte suppose des repères : une langue, une religion, des institutions juridiques, des organisations diverses, parfois un statut juridique. Ces critères ne sont pas partout les mêmes ; on ne saurait les réunir tous dans une théorie générale qui s'appliquerait à chaque cas⁹.

Pour plusieurs analystes, critiques de Dumont, le rôle privilégié de la mémoire historique pose problème dans la définition de la nation. Tout se passe, en fait, comme si Fernand Dumont, après avoir identifié la mémoire et le projet comme éléments constitutifs de la nation, n'accordait pas assez d'attention à la diversité, à la question du projet qui implique la relation avec l'autre. Une grande majorité des auteurs ayant écrit sur la nation reconnaissent l'importance de la mémoire. Mais, la mémoire *de qui* ? Telle est la question maintenant débattue. Ainsi, Gérard Bouchard propose de revoir de manière radicale le rôle de la mémoire commune au Québec, en intégrant celle des autochtones et des nouveaux arrivants¹⁰.

Jacques Beauchemin propose, en prolongement de la pensée de Dumont, une distinction pertinente qui ouvre des perspectives nouvelles sur la nation comme communauté historique. Il distingue le projet politique du sujet politique qui le porte. Les projets politiques – tel le projet de refonder la nation au Québec en nation québécoise plutôt que canadienne-française – sont toujours objet de conflits dans une société, car ils sont portés par des groupements aux valeurs et intérêts divergents¹¹. Aussi le projet de souveraineté politique du

⁸ Guy Rocher, "Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise", *loc. cit.*

⁹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1992, p. 5.

¹⁰ Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999.

¹¹ Jacques Beauchemin, "La communauté de culture comme fondement du sujet politique chez Fernand Dumont", *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, vol. 9, n°1, automne 2000, p. 29-39 et "Le sujet politique québécois : l'indiscible 'nous'", dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, 2001, p. 205-225.

Québec est-il proposé par un large groupement de francophones qui peut se mobiliser en sa faveur, comme nous l'avons montré¹². Or, un groupement peut très bien formuler un projet commun et démocratique visant l'ensemble de la société et non pas un projet qui ne profiterait qu'à lui seul. Beauchemin ajoute qu'une autre raison justifie le rôle du sujet politique : la nécessité de baliser le projet politique. Le sujet politique est aussi sujet de culture et de mémoire et, selon cette approche, il peut donner naissance à une nation politique qui aura de fortes assises culturelles et historiques, mais une nation qui devra être refondée pour tenir compte d'éléments nouveaux et aménager des espaces ouverts à l'expression de différences.

Dans la seconde perspective, on parlera de nation politique, c'est-à-dire une nation définie par la citoyenneté et fondée sur le droit au sein d'un État. La nation politique représente un modèle de référence qui s'est imposé dans les années 1990 pour décrire la nation au Québec. On parlera alors de *nation québécoise*, un modèle souvent présenté en concurrence avec celui de la nation entendue au sens culturel. Cette notion de nation québécoise marque une rupture importante dans l'histoire du Canada français, et reflète le processus de refondation de la nation désormais centrée sur une nouvelle référence : la société québécoise. Dans les travaux récents sur le Québec, on donne trois sens au concept de nation politique. Ces trois sens privilégient l'appartenance à un État de droit et définissent la nation à partir de la commune citoyenneté, mais ils se distinguent par la place accordée, sur une sorte de continuum, à la culture entendue au sens large, et à la mémoire partagée. À un pôle, la nation politique fait volontairement abstraction de toute référence à la culture. On parlera, alors, de nation civique. À l'autre, elle coïncide plus ou moins avec la nation culturelle. Et, entre ces deux pôles, la nation politique tente de concilier la citoyenneté commune avec des appartenances culturelles et nationales différentes.

Il a été beaucoup question de *nation civique* au cours des années 1990. Dans cette perspective, la nation est définie d'abord par la citoyenneté commune, indépendamment des caractéristiques individuelles de toutes sortes, à commencer par l'ethnicité ou la culture. Cette conception de la nation s'inscrit dans le contexte de la reconnaissance des droits de la personne qui a marqué les années 1980 avec l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne* (la charte québécoise ayant été adoptée en 1975).

¹² Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

Claude Bariteau a explicité, dans la perspective critique du néonationalisme, les contours émergents de la nation civique¹³. S'inspirant de la théorie formulée par Jürgen Habermas d'une culture commune d'abord fondée sur le respect des droits individuels, Bariteau postule que la culture politique n'a pas à s'inscrire en continuité avec la culture au sens large ni avec une culture dominante. Il critique la notion de culture de convergence, mise de l'avant par Fernand Dumont, qui a le défaut de privilégier la culture dominante et d'ouvrir la porte à la reconnaissance de droits collectifs aux minorités anglophones et autochtones, comme cela se fait dans la tradition canadienne. Bariteau privilégie plutôt une approche de l'affirmation nationale fondée sur le respect des droits démocratiques des individus et basée sur l'élaboration d'une culture politique privilégiant le français comme langue commune, la vie publique devant valoriser une approche procédurale plutôt que substantive. Une telle constitution privilégiant la culture politique commune garantirait aux minorités linguistiques, ethniques ou culturelles des droits *individuels* de coexistence avec la majorité.

Plusieurs critiques de cette perspective ont été avancées. Si le concept de nation civique dans la perspective du patriotisme constitutionnel est affecté d'une sorte de "coefficient d'ethnicité zéro", pour reprendre une expression de Gérard Bouchard, ne constitue-t-elle pas un espace social fort abstrait ? Peut-on passer outre au *sentiment national* d'un peuple ?

Nation culturelle, nation politique : il importe de rappeler qu'il s'agit là d'une distinction théorique, de modèles de nations qu'il ne faut pas confondre avec les réalités visées qui sont complexes et variées (ce qu'on a eu parfois tendance à oublier dans les débats au Québec, alors qu'on se référerait à ces types comme s'ils étaient des types empiriques). C'est une "dichotomie dépassée", note Jacques Beauchemin, parce que la nation dite ethnique peut être démocratique, et que le nationalisme dit civique "porte lui aussi un projet identitaire qui ne porte pas son nom"¹⁴. Charles Taylor note de son côté que cette opposition entre nation civique et nation ethnique ne tient pas à cause du caractère hybride des sociétés démocratiques. "Fortement ancrées dans un libéralisme "républicain", elles se définissent aussi par un ou des groupes ethniques qui en forment le noyau"¹⁵. Gérard Bouchard résume bien ces critiques de l'opposition nation

¹³ Claude Bariteau, *Québec 18 septembre 2001. Le monde pour horizon*, Montréal, Québec-Amérique, 1998.

¹⁴ Jacques Beauchemin, "La communauté de culture comme fondement du sujet politique chez Fernand Dumont", *op. cit.*, p. 31.

¹⁵ Charles Taylor, "Nation culturelle, nation politique", *loc. cit.*, p. 38.

ethnique-nation civique en avançant que les contenus ethniques, qui sont toujours présents dans l'identité nationale, ne sont nullement incompatibles avec les présupposés juridiques de la nation civique et que :

*[...] même dans les nations ordinairement présentées comme les incarnations les plus poussées du modèle civique [...], l'État se montre particulièrement actif dans la promotion d'une identité collective, dans l'institution de traditions, dans la protection de la langue et du patrimoine, dans la diffusion de la mémoire, dans la production et la reproduction d'une culture nationale*¹⁶.

Charles Taylor distingue, dans ses travaux sur le Québec, la nation culturelle de la nation politique ; il propose une définition de cette dernière qui déborde la seule citoyenneté commune. Selon lui, la nation politique doit aussi être le lieu de la reconnaissance des différences socioculturelles. Pour Taylor, au Québec, la nation politique comporte trois piliers essentiels :

*1) une éthique politique essentiellement définie par les droits humains, l'égalité et la démocratie (c'est sa dimension républicaine) ; 2) le français comme langue publique ; 3) un certain rapport à notre histoire*¹⁷.

Michel Seymour propose, quant à lui, de définir la nation politique dans un sens plus large qui inclut aussi des références à la culture et à la mémoire¹⁸. Il décrit la nation comme une communauté sociopolitique qui tient compte de deux traditions incontournables : la conception culturelle de la nation et la conception civique. Pour lui, la nation n'est pas exclusivement civique en distinguant nation et citoyenneté "dans la mesure où des personnes appartenant à différentes nations peuvent avoir une même identité civique, ce qui n'est pas toujours le cas"¹⁹. Cette conception sociopolitique de la nation doit, par ailleurs, 1) reconnaître la différence, à commencer par celle de la minorité nationale anglophone dont la contribution historique aux institutions québécoises a été importante ; 2) reconnaître les communautés issues de l'immigration – au sens que l'on doit reconnaître la valeur de la langue, de la culture et de l'histoire de leurs pays d'origine – afin de faciliter leur intégration dans la société d'accueil ; 3) se *représenter* comme nation au sens où Seymour l'entend. Ce dernier principe est aussi un élément essentiel de la pensée de Dumont ; ainsi, on peut dire que l'Ontario existe comme communauté politique, mais elle ne constitue pas une nation, parce qu'elle ne se représente pas comme telle.

¹⁶ Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, op. cit., p. 24.

¹⁷ Charles Taylor, "Nation culturelle, nation politique", loc. cit., p. 41.

¹⁸ Michel Seymour, *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999 et *Le Pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 2001.

¹⁹ Michel Seymour, *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, op. cit., p. 32.

Le concept de nation québécoise est entré dans le vocabulaire politique au Québec pour désigner la refondation de la nation qui est en cours depuis quelques années. Les idées sont, cependant, plus claires maintenant, et le débat a progressé. La nation définie comme communauté historique n'exclut pas l'aménagement de la citoyenneté et de la diversité, ni le respect des droits individuels. On comprend mieux, nous semble-t-il, que la nation politique implique aussi une nécessaire relation à la mémoire et à la culture.

DEUX PILIERS DE LA REFONDATION : LANGUE ET TERRITOIRE

Dans les débats qui ont eu cours ces dernières années, deux dimensions sont apparues avec force : la référence à la langue française et le territoire. La langue française a acquis une dimension symbolique plus importante que jamais dans la définition de la nation québécoise, au point de devenir l'un des piliers les plus importants dans l'entreprise de refondation que nous venons d'évoquer. Cet aspect est bien connu et documenté, aussi nous ne nous y attarderons pas. Nous insisterons plutôt sur une autre dimension dont l'importance symbolique est devenue de plus en plus importante dans le dernier tiers du XX^e siècle : le territoire.

Contrairement à l'ancien Canada français, qui s'étendait sur un vaste territoire débordant largement le Québec, la nation québécoise a des frontières territoriales bien délimitées, et une autre manière de caractériser la nation au Québec est apparue dans les années 1990 : la *nation territoriale*. "Est Québécois tout habitant du territoire du Québec". Cette conception très abstraite de la nation – et fortement aseptisée, dirions-nous, afin d'éviter toute référence qui risquerait d'être perçue comme exclusive – est née en réaction aux critiques envers le nationalisme ethnique qui a fait bien des ravages en diverses parties du monde dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Il est difficile, sinon impossible, de retenir la seule référence au territoire pour caractériser la nation, car celle-ci comporte aussi des dimensions historique, culturelle et politique, dont les rapports varient dans le temps et dans l'espace. La référence au territoire n'est pas une condition suffisante pour fonder l'identité nationale, mais elle apparaît comme un élément nécessaire et incontournable dans le Québec contemporain et ailleurs dans le monde. Ceci dit, l'aspect territorial mérite d'être retenu dans la mesure où il est associé à une représentation partagée et à un territoire imaginé commun.

Alain-G. Gagnon propose de caractériser la nation québécoise par son territoire, mais comme une référence qui s'ajouterait à ses dimensions culturelle et politique. Pour lui, "le Québec forme une nation politique et culturelle

OUVERTURES

territorialement définie²⁰. ” Paraphrasant la notion d’État-nation, il reprend, pour le Québec, la notion d’État-région. Cette nouvelle entité politique et sociologique, qui émerge partout dans le monde, permet l’émergence de plusieurs modèles d’affirmation nationale et identitaire pour trois raisons : 1) elle est mieux en mesure que l’État-nation d’assurer la cohésion sociale ; 2) elle est imputable, le pouvoir étant plus proche des citoyens ; 3) elle crée une communauté de proximité qui donne un ancrage à l’identité collective dans un espace délimité²¹. L’État-région est donc un espace dans lequel une communauté politique a la marge de manœuvre nécessaire pour construire de nouvelles identités et élaborer de nouveaux projets, dont celui du *vouloir-vivre* ensemble.

L’État-région national – comme on dit l’État-nation politique – a l’avantage de caractériser l’émergence de la *nation québécoise*, quel que soit son statut constitutionnel, sans être lié de manière privilégiée au projet souverainiste qui, le premier, en a fait la promotion.

LES ANGLO-QUÉBÉCOIS ET LA NATION QUÉBÉCOISE

Que répondre à Dumont qui avançait qu’on ne peut pas inclure dans la *nation québécoise*, par la magie du vocabulaire, ceux qui ne veulent pas en être ? Il est permis de penser que la *Loi 101* a jeté les bases qui ont rendu possible l’adhésion des minorités culturelles à cette conception nouvelle de la nation. Les faits apportent déjà un début de réponse à la question que soulevait Fernand Dumont en 1995, et donnent à penser que le pessimisme qui teintait sa question était exagéré. Seul l’avenir dira si une nouvelle identité partagée se construira autour de la langue – française, dans le cas du Québec – qui joue un rôle fondamental dans la construction identitaire, comme le rappelait Lind à propos du rôle que l’anglais joue aux États-Unis.

Si le Québec, lorsqu’il a entrepris des réformes administratives, a toujours créé des institutions publiques pour servir sa minorité anglophone, ce n’est qu’au moment de la Révolution tranquille qu’un changement important est survenu dans la perception que les anglophones québécois avaient d’eux-mêmes. S’ils sont majoritaires dans l’univers de référence canadien, ils sont minoritaires dans le nouvel univers de référence québécois qui s’est mis en place depuis les années 1960²². Parlant des Anglo-Québécois, Jean-Jacques Simard avance :

²⁰ Alain-G. Gagnon, “Le Québec, une nation inscrite au sein d’une démocratie étriquée”, dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, op. cit., p. 23.

²¹ *Ibid.*, p. 22-23.

²² Gary Caldwell et Eric Waddell, *Les anglophones du Québec : de majoritaire à minoritaire*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982.

On dirait qu'ils ont changé de place avec leur Autrui privilégié (autrui qu'il qualifie de nous). Leur horizon embrassait une nation civique, politique et territoriale, tandis que nous nous agrippions aux filiations ethno-linguistiques ; voici que c'est le contraire. Ils bâtissaient, nous survivions ; depuis que nous nous sommes mis à bâtir, ils craignent pour leur survivance²³.

Bel exemple d'inversion du discours sur soi !

Les Anglo-Québécois sont-ils eux aussi en train de devenir *orphelins d'une nation*, comme leurs concitoyens canadiens-français dans le Canada anglais ? Non, une différence importante les distingue de ces derniers, puisque la nation à laquelle ils se rattachent continue bel et bien d'exister. Ils appartiennent à une nation qui s'est même affirmée de manière nouvelle dans la foulée du *nation building* canadien renforcé par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le passage de majoritaires à minoritaires, au sein du Québec, ne les a pas amenés à faire le deuil de leur nation de référence, bien au contraire. Cependant, il n'est pas question ici de donner à penser que le ralliement des Anglo-Québécois au concept et à la réalité de la nation québécoise, telle que définie comme nouvelle référence, est complet ni même en cours. On aurait tort par ailleurs d'oublier que les Anglo-Québécois sont aussi des Québécois, et que leurs racines remontent fort loin dans l'histoire du Bas-Canada.

LES AMÉRINDIENS ET LA NATION QUÉBÉCOISE

Nous serons plus bref sur la question autochtone. Les autochtones n'estiment pas faire intégralement partie de la nation québécoise, pas plus d'ailleurs que de la nation canadienne, au sens sociologique. Ils se définissent eux-mêmes comme faisant partie de nations ancestrales ayant occupé le territoire depuis des millénaires²⁴. Les Amérindiens ont déjà une identité collective qui leur est propre, et ils jouissent maintenant d'une reconnaissance constitutionnelle et sociologique (reconnaissance par l'autre). Ceci dit, ils constituent des communautés nationales de très petite taille, ce qui les force à s'inscrire aussi dans des ensembles politiques plus vastes, tout comme la grande majorité des autres communautés autochtones du reste de l'Amérique. Ils se définissent donc en référence à l'État dans lequel ils vivent, en tant que membres d'une communauté politique. Les Amérindiens du Canada se distinguent ainsi des Amérindiens des États-Unis parce qu'ils appartiennent à des communautés politiques différentes.

²³ Jean-Jacques Simard, "Ce siècle où le Québec est venu au monde", dans Roch Côté (dir.), *Québec 2000*, Montréal, Fides, 1999, p. 61.

²⁴ Denys Delâge, "Le Québec et les autochtones", dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise...*, op. cit., p. 215-228.

OUVERTURES

Les Amérindiens du Québec interagissent de plus en plus avec la majorité francophone qui les entoure au fur et à mesure qu'ils s'intègrent dans les activités économiques de leurs milieux élargis respectifs et dans les régions qu'ils habitent. Et, surtout, les élites politiques et administratives des diverses nations amérindiennes sur le territoire négocient avec les élus et les gestionnaires de l'État québécois, ce qui témoigne de leur inscription graduelle dans la société et la nation politique québécoises²⁵.

Le Québec et le Canada – y compris la nouvelle francophonie canadienne, redéfinie par son virage communautariste – ont été marqués par une entreprise de refondation nationale tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. La nouvelle nation québécoise se définit elle-même à la fois comme communauté historique et nation politique, une nation imaginée qui est, pour les uns, une composante de la fédération canadienne et, pour les autres, une nation souveraine à la recherche de son indépendance.

Cette représentation de la nation québécoise est maintenant largement acceptée et partagée, même si de nombreux problèmes et des zones d'ombre subsistent. La langue française apparaît comme un pivot central dans cette construction nationale où elle est reconnue et légitimée comme langue de la société civile. Par ailleurs, l'État et les règles de citoyenneté en vigueur, y compris la protection des droits de la minorité anglophone, ont mis en place les bases de la nation politique qui se définit aussi comme communauté historique, façonnée par la présence d'une forte majorité francophone – *le sujet politique* dominant –, ouverte à l'intégration des nouveaux arrivants, et respectueuse des droits acquis de la minorité anglophone. La présence de l'immigration a contribué à modifier les représentations collectives au Québec, comme on le voit en littérature et dans les médias, par exemple. Enfin, la communauté anglophone accepte et reconnaît le nouveau statut du français au Québec, mais, tout comme la majorité francophone est divisée sur son avenir, la minorité anglophone est, elle aussi, divisée sur la manière de définir sa place dans la société québécoise.

²⁵ Voir Jean-Jacques Simard, *La réduction. L'autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Sillery, Septentrion, 2003.